



## **Examen professionnel supérieur de garde-frontière et d'enquêteur/enquêtrice de douane sous réserve de reconnaissance par le Secrétariat d'Etat à l'éducation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)**

L'examen professionnel supérieur de garde-frontière et d'enquêteur / enquêtrice de douane est organisé de façon décentralisée à différents endroits en Suisse. Lors de l'examen professionnel supérieur, les candidats doivent prouver qu'ils disposent des compétences nécessaires dans les domaines de la conduite et des connaissances techniques spécifiques au Cgfr ou à l'antifraude douanière et qu'ils se sont spécialisés dans l'un de ces domaines. Les compétences acquises permettent aux diplômés d'occuper des postes de cadres moyens ou d'assumer des fonctions de spécialistes exigeantes.

### **Sont admis à l'examen les candidats:**

Sont admis à l'examen du profil garde-frontière les candidats:

- a. qui sont en possession du brevet fédéral de garde-frontière ou d'un certificat équivalent;
- b. qui peuvent attester de cinq ans de pratique dans la surveillance de la frontière;
- c. qui ont acquis les certificats de modules requis ou disposent des attestations d'équivalence;
- d. qui ont présenté le travail de diplôme.

Sont admis à l'examen du profil antifraude douanière les candidats:

- a. qui sont en possession du brevet fédéral de garde-frontière ou du brevet fédéral de spécialiste de douane, ou d'un certificat équivalent;
- b. qui peuvent attester de cinq ans de pratique en matière de douane ou de surveillance de la frontière, dont au moins deux ans de pratique dans l'antifraude douanière;
- c. qui ont acquis les certificats de modules requis ou disposent des attestations d'équivalence;
- d. qui ont présenté le travail de diplôme.

**Aspects administratifs:**

Dates d'examen: 01.11.2016–30.11.2016 (selon plan d'examen ad hoc)

Emolument d'examen: aucun émolument d'examen n'est perçu

Adresse d'inscription: Direction générale des douanes  
Commandement du Corps des gardes-frontière  
Formation d'application  
Monbijoustrasse 40  
3003 Berne

Délai d'inscription: 12 août 2016

**L'inscription comprend**

L'inscription doit comporter:

- a. un résumé de la formation et des activités professionnelles;
- b. les copies des titres et des certificats de travail requis pour l'admission;
- c. les copies des certificats de modules ou des attestations d'équivalence;
- d. la mention du profil (garde-frontière ou antifraude douanière);
- e. la mention de la langue d'examen;
- f. la copie d'une pièce d'identité officielle munie d'une photo;
- g. la mention du numéro AVS;
- h. le travail de diplôme.

26 avril 2016

Administration fédérale des douanes:

Direction générale des douanes, Berne